



PROCEDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE DU FESTIVAL 123DANCE

IMPORTANT!

**Les demandes de remboursement doivent obligatoirement être réalisées
avant le 1^{er} juin 2021.**

La demande de remboursement est à effectuer dans l'un des trois cas suivants :

- Cas n°1** : Vous vous êtes inscrit en ligne pour l'édition 2021
- Cas n°2** : Vous vous êtes inscrit à l'édition 2020 et votre inscription a été enregistrée pour l'édition 2021
- Cas n°3** : Vous vous êtes inscrit à un workshop en 2020.

Faire une demande de remboursement par mail à l'adresse festival123dance@gmail.com.

Dans votre mail, adressez les éléments suivants :

- Indiquer **la date de paiement** des frais d'inscription
- Indiquer **le montant** des frais d'inscription qui ont été payés
- Indiquer **la liste des candidats inscrits et la catégorie associée**
- Indiquer **les coordonnées de la personne à contacter si besoin** (*nom, prénom, mail, n° tel.*)
- Indiquer **le ou les numéros de confirmation d'inscription billetweb indiqué sur le mail de**

confirmation reçu après paiement des frais d'inscription en ligne. (n° de commande, commençant par la lettre C)

Vous recevrez un mail de confirmation de remboursement sous 15 jours, après vérification du dossier et lancement du virement sur la carte bleue utilisée lors du paiement des frais d'inscription. Le montant du remboursement correspondra au montant total des frais d'inscription engagés déduction faite des frais liés à la billetterie billetweb d'un montant de 0,50€ par billet. Le virement sera effectué sous 7 jours après vous avoir confirmé le remboursement par mail.

L'ÉMOTION INSPIRE LE MOUVEMENT